

## Déchets gérés par les établissements du bâtiment : quantités et modes de gestion en 2008

Les établissements du bâtiment gèrent 38,2 millions de tonnes de déchets. 27,7 millions de tonnes sont des déchets inertes, 10 millions de tonnes sont des déchets non dangereux non inertes et 0,6 million de tonnes sont des déchets

dangereux. Déchets inertes, les terres et cailloux non pollués représentent, à eux seuls, 14,6 millions de tonnes. Le gros œuvre gère plus de 80 % des déchets inertes du bâtiment.

Tableau 1 - Les déchets du bâtiment en 2008

Champ : bâtiment (2), détaillé par tranche de taille		Total sur le bâtiment (2) (dont gros œuvre)	Part due aux établissements de 20 salariés ou plus (en %)
Quantités de déchets (en millions de tonnes) (8)	Ensemble des déchets (1)	38,2 (28,1)	55
	Déchets inertes (1)	27,7 (22,7)	55
	Déchets non dangereux non inertes (1)	10,0 (5,1)	57
	Déchets dangereux (1)	0,6 (0,3)	48
Autres variables caractéristiques (en milliers)	Effectif salarié (4)	1 239 (420)	45
	Nombre d'établissements	372 (100)	3

(1) (2) (4) (8) voir méthodologie.

Note de lecture : les établissements du bâtiment gèrent 38,2 millions de tonnes de déchets au total (dont 28,1 millions de tonnes pour le gros œuvre). Sur cette quantité, 55 % sont gérés par des établissements de 20 salariés ou plus, les 45 % restants sont gérés par des établissements de moins de 20 salariés.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008

Au sein du secteur du bâtiment, les établissements du gros œuvre gèrent trois fois plus de déchets que le second œuvre, alors qu'ils regroupent deux fois moins de salariés que les établissements du second œuvre. Ceci s'explique principalement par leur importante production de déchets inertes. En effet, le secteur du gros œuvre gère 22,7 millions de tonnes de déchets inertes contre 5 millions de

tonnes pour le second œuvre. Les quantités de déchets non dangereux non inertes dans le gros œuvre et dans le second œuvre sont proches, avec 5,1 millions de tonnes et 4,9 millions de tonnes respectivement. Les quantités de déchets dangereux sont elles aussi voisines, avec 0,3 million de tonnes pour le gros œuvre et 0,2 million de tonnes pour le second œuvre.

**Tableau 2 - Quantités de déchets inertes du bâtiment et modes de gestion en 2008**

Champ : bâtiment	Quantité totale de déchets (en millions de tonnes)	Répartition des quantités de déchets inertes en fonction de la dernière destination connue (3) (en %)						Autres	Total
		Déchèterie, plate-forme et/ou centre de regroupement et/ou de tri	Valorisation matière		Installations de stockage (CET, CSDU...) (7)				
			Réutilisation, recyclage sur un autre site, y compris par un autre établissement	Comblement de carrières	Déchets inertes (CET III, ISDI) (7)	Déchets non dangereux (CET II)			
Terres et cailloux non pollués	14,6	32	35	20	8	2	2	100	
Mélanges de déchets inertes	4,9	39	8	9	2	1	41	100	
Béton	3,9	33	57	7	1	0	2	100	
Briques, tuiles, céramiques, ardoises	2,4	35	22	41	1	0	2	100	
Autres types de déchets inertes	0,6	30	64	5	1	0	0	100	
Autres matériaux de démolition de chaussées	0,6	17	68	3	10	1	0	100	
Enrobés et produits à base de bitume ne contenant pas de goudron	0,5	23	73	1	4	0	0	100	
Verre	0,1	78	12	8	2	0	0	100	
Ballast de voie non pollué	0,03	1	98	0	2	0	0	100	
Boues de dragage et de curage non polluées	0,01	56	24	20	0	0	0	100	
<b>Total</b>	<b>27,7</b>	<b>33</b>	<b>34</b>	<b>17</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>100</b>	

(3) (7) voir méthodologie.

Note de lecture : les établissements du bâtiment gèrent 14,6 millions de tonnes de terres et de cailloux non pollués. 32 % de ces déchets vont en déchèterie, ou plate-forme et/ou centre de regroupement et/ou de tri, 35 % sont réutilisés ou recyclés sur un autre site, etc.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008.

**Tableau 3 - Quantités de déchets non dangereux non inertes du bâtiment et modes de gestion en 2008**

Champ : bâtiment	Quantité totale de déchets (en milliers de tonnes)	Répartition des quantités de déchets non dangereux non inertes en fonction de la dernière destination connue (3) (en %)						Autres dont reprises fournisseurs	Total
		Déchèterie, plate-forme et/ou centre de regroupement et/ou de tri	Réutilisation, recyclage, valorisation matière sur un autre site, y compris par une autre entreprise	Installation d'incinération, cimenterie, chaufferie, valorisation énergétique	Installations de stockage (CET, CSDU...) (7)				
					Déchets inertes (CET III, ISDI) (7)	Déchets non dangereux (CET II)			
Mélanges d'inertes et de déchets non dangereux non inertes (DIB ou DMA)	4 138	68	1	0	1	2	28	100	
Plâtre	1 751	98	0	0	0	1	0	100	
Bois brut ou traité avec des substances non dangereuses (palettes...)	1 519	79	11	6	0	0	4	100	
Métaux ferreux ou non ferreux	831	46	50	0	0	0	4	100	
Mélanges de déchets non dangereux non inertes	773	88	5	1	0	6	0	100	
Autres types de déchets non dangereux non inertes	483	93	6	0	0	0	1	100	
Matériaux plastiques (y compris sols souples)	322	94	3	0	0	2	1	100	
Matériaux isolants : fibre de verre, laine de roche...	105	90	4	0	0	5	1	100	
Déchets végétaux : souches...	53	69	23	6	2	0	0	100	
Pneus usagés	1,5	20	32	1	0	0	46	100	
<b>Total</b>	<b>9 977</b>	<b>77</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>100</b>	

(3) (7) voir méthodologie.

Note de lecture : 4 138 milliers de tonnes de mélanges d'inertes et de déchets non dangereux non inertes sont gérés par les établissements du bâtiment en 2008. Ces déchets sont acheminés pour 68 % d'entre eux en déchèterie, plate-forme de regroupement et/ou de tri, 1 % est réutilisé, recyclé ou valorisé sur un autre site, etc.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008.

**Tableau 4 - Quantités de déchets dangereux du bâtiment et modes de gestion en 2008**

Champ : bâtiment	Quantité totale de déchets (en milliers de tonnes)	Répartition des quantités de déchets dangereux selon la dernière destination connue (3) (en %)							Total
		Déchèterie, plate-forme et/ou centre de regroupement et/ou de tri	Installation d'incinération, cimenterie, chaufferie, valorisation énergétique	Traitement réglementé, recyclage	Installations de stockage (CET, CSDU...) (7)			Autres, dont reprises fournisseurs	
					Déchets dangereux (CET I)	Déchets non dangereux (CET II)	Déchets inertes (CET III)		
Terres et cailloux pollués	191	24	0	2	20	37	18	0	100
Enrobés, mélanges bitumineux et produits contenant du goudron	102	54	0	43	0	0	2	0	100
Amiante lié à des matériaux inertes (amiante ciment...) (5)	55	8	3	14	43	11	8	12	100
Huiles hydrauliques, huiles de véhicules...	38	4	0	15	0	0	0	81	100
Bois traité avec des substances dangereuses	36	87	5	4	1	2	0	2	100
Mélanges de ces types de déchets, déchets non triés	36	50	0	48	1	0	0	0	100
Emballages souillés ou ayant contenu un produit dangereux	29	38	45	10	1	0	0	6	100
Amiante lié à des matériaux non dangereux (vinyle amiante) (5)	18	7	0	1	9	82	0	1	100
Tubes fluorescents (néons), ampoules fluo-compactes (basse consommation), LED	17	17	0	48	0	0	0	35	100
Autres matériels et équipements électriques ou électroniques (DEEE) (7)	13	58	0	20	0	0	0	22	100
Autres types de déchets dangereux (aérosols, filtres à huiles...)	11	50	6	29	6	0	0	9	100
Amiante friable (flocage, calorifugeage, faux plafonds amiantés...) (5) (5bis)	11	15	2	31	24	3	24	1	100
Batteries, piles...	8,7	59	0	13	1	0	0	28	100
Déchets pollués aux PCB ou PCT	1,8	28	11	56	5	0	0	0	100
Boues de dragage et de curage polluées	1,3	7	0	92	0	0	0	0	100
Gaz réfrigérants (CFC, HCFC, fréon)	0,8	1	1	47	0	0	0	51	100
Ballast de voie pollué	0,001	0	0	0	0	100	0	0	100
<b>Total</b>	<b>569</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>100</b>

(3) (5) (7) voir méthodologie.

Note de lecture : les établissements du bâtiment gèrent 191 milliers de tonnes de déchets de type terres et cailloux pollués, dont 24 % vont en déchèterie, plate-forme de regroupement et/ou de tri, 2 % sont orientés vers le recyclage, etc.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008.

**Tableau 5 - Tri des déchets inertes et non dangereux non inertes dans le secteur du bâtiment en 2008**

Champ : bâtiment, excepté les établissements DGCCC (6)	Part des établissements qui déclarent trier souvent ou systématiquement les déchets qu'ils gèrent, selon le type de déchets (en %)	
	Moins de 20 salariés	20 salariés ou plus
Métaux (hors DEEE) (7)	73	77
Emballages	83	73
Bois non traités	71	72
Bois traités	54	60
PVC, PSE (9)	64	58
Bétons, briques, tuiles, céramiques, ardoises	62	56
Matériaux isolants : fibre de verre, laine de roche	55	51
Plâtre	61	50
Terres	41	45
Enrobés	27	34

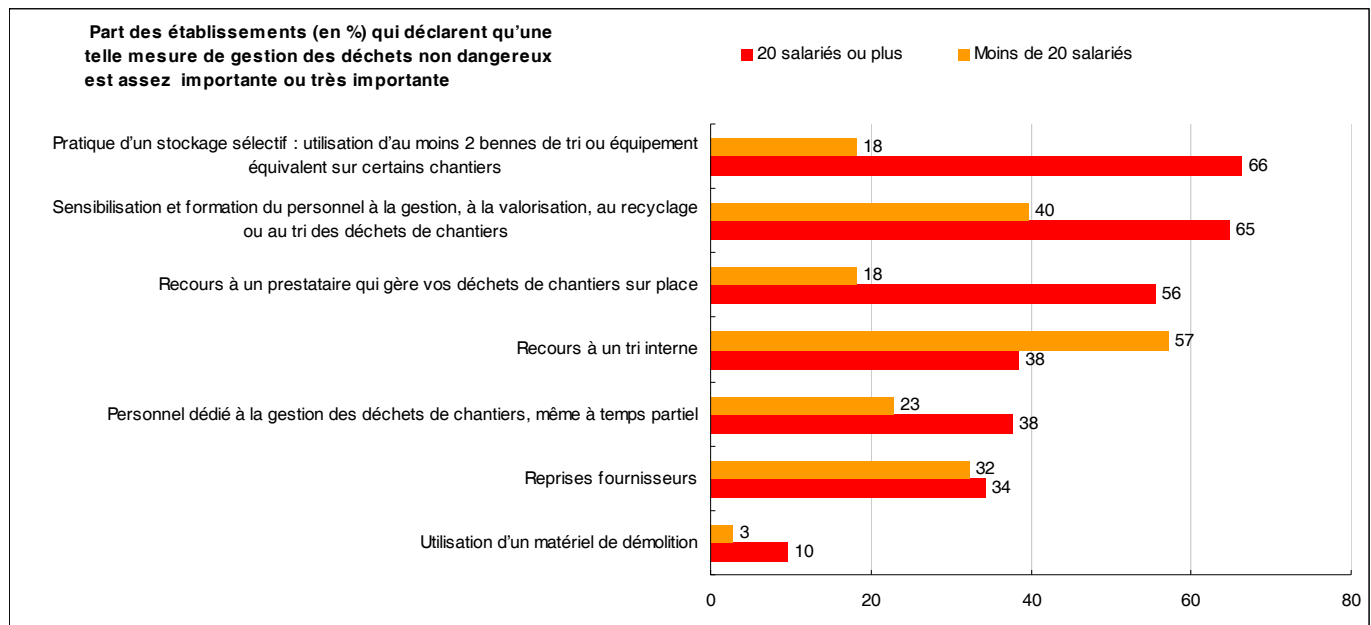
(6) (7) (9) voir méthodologie.

Note de lecture : 73 % des établissements du bâtiment qui gèrent leurs déchets et emploient moins de 20 salariés déclarent trier leurs métaux hors DEEE souvent ou systématiquement, les 27 % restants déclarent les trier peu souvent ou jamais.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008

**Encadré méthodologique****Pourquoi le terme « déchets gérés » est-il employé à la place du terme « déchets produits » ?**

Sur certains chantiers, les établissements peuvent opter pour une gestion commune des déchets via un compte prorata ou un compte inter-entreprise. Un établissement responsable de ce type de compte gère alors tous les déchets du chantier. Afin d'éviter les doubles comptes, il a été demandé aux établissements de n'indiquer que les quantités de déchets dont ils avaient la gestion, soit en propre, soit dans un cadre collectif. Ainsi le secteur du bâtiment comporte des établissements (22 % du total) qui déclarent ne gérer aucun déchet et dont tous les déchets sont gérés sur chantier dans un cadre collectif par d'autres. Nous utiliserons le terme d'établissement DGCCC pour les identifier.

**Graphique 1 - Mesures consacrées au tri, à la valorisation ou au recyclage des déchets non dangereux selon la taille de l'établissement, dans le bâtiment en 2008**

Champ : établissements du bâtiment concernés par au moins une des mesures, excepté les établissements DGCCC.

Note de lecture : 66 % des établissements du bâtiment qui gèrent leurs déchets et emploient 20 salariés ou plus, déclarent qu'utiliser au moins deux bennes de tri ou équipement équivalent sur certains chantiers est une mesure assez ou très importante (tandis que les 34 % restants déclarent que c'est une mesure peu importante ou absente), contre 18 % pour les établissements de moins de 20 salariés.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008.

**Tableau 6 - Freins au tri, à la valorisation ou au recyclage des déchets gérés selon la taille de l'établissement, dans le bâtiment en 2008**

Champ : établissements du bâtiment, excepté les établissements DGCCC (6), concernés par au moins un des items	Part des établissements qui déclarent que le frein est assez ou très important (en %)	
	Moins de 20 salariés	20 salariés ou plus
Coûts opératoires y compris en personnels	47	66
Coûts trop élevés des investissements	52	62
Manque de place sur les chantiers	36	61
Manque de financement	46	54
Complexité administrative	42	52
Absence de demande de la part des maîtres d'ouvrage	33	46
Manque de formation	27	38
Méconnaissance des filières locales de collecte/tri/recyclage/valorisation	30	36
Méconnaissance des techniques de tri, de valorisation ou de recyclage des déchets	31	35
Absence de filières de valorisation, de recyclage, d'élimination ou de centres de tri à proximité	31	33

(6) voir méthodologie.

Note de lecture : 47 % des établissements du bâtiment qui gèrent leurs déchets et emploient moins de 20 salariés considèrent que les coûts opératoires sont un frein assez ou très important au tri, à la valorisation ou au recyclage de leurs déchets, les 53 % restants répondent que c'est un frein peu important ou se déclarent non concernés.

Source : SOeS, Enquête sur les déchets produits par l'activité de construction en France en 2008.

## Méthodologie

1. Définition du **déchet** : toute matière destinée à l'abandon, ou dont le producteur se défait (ou doit se défait) qui sort de son site de production. Un déchet peut être réutilisé, recyclé, valorisé sur le plan énergétique, mis en décharge, etc.

Les trois catégories de déchets : **inertes, non dangereux non inertes, dangereux** sont déterminées à partir de la nomenclature du Règlement Statistique européen sur les Déchets (RSD).

2. Le **bâtiment** regroupe 372 000 établissements. Il se divise en deux grands secteurs professionnels : le gros œuvre (GO) et le second œuvre (SO). Le gros œuvre concerne l'ossature de l'ouvrage et tout ce qui concourt à sa solidité. Les travaux de second œuvre viennent compléter ceux du gros œuvre, et servent à achever, aménager et équiper l'ouvrage. Ces secteurs professionnels sont définis à partir du code d'activité principale de l'établissement (code APE) de la nomenclature d'activités française NAF Rév 2 de 2008 :

Secteur professionnel		Codes APE
Bâtiment	Gros œuvre (99 800 établissements)	41.20A, 41.20B, 43.11Z, 43.99B, 43.99C
	Second œuvre (272 200 établissements)	43.21A, 43.22A, 43.22B, 43.29B, 43.31Z, 43.32A, 43.32B, 43.33Z, 43.34Z, 43.91A, 43.91B, 43.29A, 43.32C, 43.39Z, 43.99A

3. Les quantités de déchets sont déclinées selon la **dernière destination connue** par l'établissement. En effet, celui-ci ne connaît pas toujours la destination finale de ses déchets. Par exemple, une déchèterie est souvent la première destination des déchets. Ceux-ci sont ensuite réorientés vers des centres de tri, de traitement ou de stockage final.

4. Les **effectifs** représentent les salariés et donc une estimation basse du nombre de personnes occupées de l'établissement. Par exemple, un établissement peut avoir son effectif à 0 s'il n'emploie pas de salarié et que le dirigeant n'est pas déclaré comme salarié.

5. Les **quantités d'amiante** citées sont celles gérées par les seuls établissements du BTP (environ 140 000 tonnes au total). Les quantités d'amiante gérées par les établissements dont l'activité principale est « dépollution et autres services de gestion des déchets », regroupés sous le code APE 39.00Z, ne sont pas comptabilisées. Notre enquête estime à environ 20 000 tonnes les quantités d'amiante gérées par les établissements du 39.00Z.

5bis. les 24 % d'**amiante friable** en installation de stockage CET3 sont dus au déclaratif d'un seul établissement. En théorie, la quantité d'amiante est nulle pour cet exutoire. Le détenteur peut donc avoir fait une confusion entre la classification réglementaire des exutoires proposée dans l'enquête et les dénominations employées en pratique.

6. Un établissement est dit **DGCCC** (déchets gérés sur chantier dans un cadre collectif) si les déchets qu'il gère sont uniquement des déchets de fonctionnement interne. En général, ces établissements sous-traitent la gestion des déchets issus de leur activité de construction à d'autres établissements du secteur du BTP.

### 7. Installations de stockage :

- **CET** : Centre d'enfouissement technique. Le CET I est réservé aux déchets dangereux, le CET II aux déchets non dangereux non inertes, le CET III aux déchets inertes ;
- **CSDU** : Centre de stockage des déchets ultimes ;
- **DEEE** (D3E) : Déchets d'équipements électriques et électroniques ;
- **ISDI** : Installation de stockage des déchets inertes.

8. D'après Eurostat, le secteur de la construction génère en France 253 millions de tonnes de déchets. L'enquête EDD (7 000 établissements enquêtés) dénombre 254,5 millions de tonnes. Cet écart est dû à une différence de méthodologie : Eurostat comptabilise les boues en poids sec, l'enquête EDD en poids humide (plus lourd).

### 9. Abréviations techniques sur certains déchets :

- **PCB** : Polychlorobiphényle ;
- **PCT** : Polychloroterphényle ;
- **LED** : Diode électroluminescente ;
- **CFC** : Chlorofluorocarbure ;
- **HCFC** : Hydrochlorofluorocarbure ;
- **PVC** : Polychlorure de vinyle ;
- **PSE** : Polystyrène expansé.

### Pour en savoir plus :

**Clémentine GARANDEAU**

clementine.garandeaudeveloppement-durable.gouv.fr

**Cyril DE SOUSA CARDOSO**

Cyril.De-Sousa-Cardoso@developpement-durable.gouv.fr

## Chiffres & statistiques

Commissariat général  
au développement  
durable

Service  
de l'observation  
et des statistiques

Tour Voltaire  
92055 La Défense cedex  
Mel :  
diffusion.so.es.cgdd@  
developpement-  
durable.gouv.fr  
Télécopie :  
(33/0) 1 40 81 13 30

Directeur  
de la publication  
Bruno TRÉGOUËT  
ISSN : 2102-6378

© SOeS 2011